

## **CODE D'ÉTHIQUE DE L'IDD**

L'IDD s'efforce d'agir en conformité avec les normes reconnues pour les organisations de développement, y compris celles de la charte internationale de responsabilité pour les organisations non gouvernementales de Civicus.

Plus particulièrement, l'IDD :

- agira en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- agira en solidarité avec les buts et les priorités de ses partenaires et de ses collectivités cibles;
- mettra en pratique et encouragera la justice, l'impartialité et l'équité dans toutes ses activités, de même que dans ses rapports avec les parties intéressées, les partenaires et le grand public;
- agira honnêtement et s'abstiendra d'adopter des pratiques susceptibles de nuire à l'intégrité morale et éthique de l'IDD;
- sera transparente dans ses rapports avec les gouvernements, les collectivités, les donateurs et les autres parties intéressées, et rendra des comptes à cet égard;
- se conformera à la constitution, aux lois, aux règles et aux règlements des pays dans lesquels elle intervient;
- s'efforcera de demeurer autonome et de ne pas exercer des activités susceptibles de compromettre sa mission et ses principes.

**Référence** : Civicus International Non-Governmental Organizations Accountability Charter

